

La chute de Mesmer, une affaire politique ?

L'affaire Mesmer dépasse le cadre purement scientifique. La condamnation est initiée par le baron de Breteuil, qui appartient à l'une des factions de la cour. Or beaucoup de partisans du mesmérisme sont eux-mêmes de hauts personnages. Une lutte de pouvoir entre ces différents groupes sous-tend donc peut-être en partie la condamnation.

Celle-ci a des implications politiques encore plus profondes. Considérant que le magnétisme animal lie les hommes avec l'Univers et les hommes entre eux, les partisans de Mesmer en font la base du lien social ; ce dernier est un lien entre égaux, où le seul rapport de domination éventuel concerne le magnétiseur et le magnétisé. Le magnétisme animal apparaît ainsi

comme une critique médicale de la société hiérarchique et inégalitaire de l'Ancien Régime.

Après la condamnation, les partisans de cette doctrine critiquent violemment les institutions officielles. Ils vont jusqu'à parler de « despotisme ministériel ». L'affaire entre ainsi dans les grands débats autour de l'absolutisme qui font rage à la veille de la Révolution.

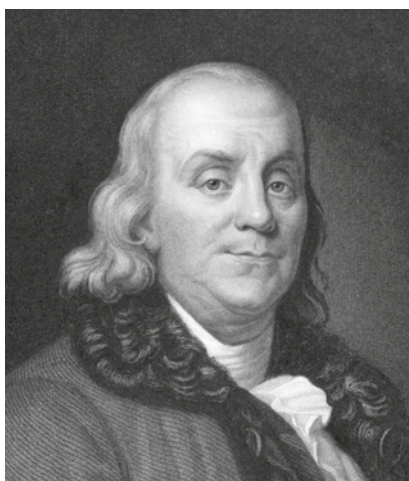
aussi une façon pour elle de défendre une autorité menacée.

La Société royale de médecine a elle-même été confrontée à Mesmer dès son arrivée à Paris, en 1778. Elle a alors refusé de donner un avis sur ses prétendues guérisons. Pour autant, elle ne se désintéresse pas de l'affaire, qui rentre dans ses prérogatives. Aussi, le jour même où le baron de Breteuil sollicite la Faculté de médecine de Paris, la Société charge le médecin Michel-Augustin Thouret d'enquêter sur le magnétisme animal. Elle demande en outre d'être associée à son examen officiel. Le ministre nomme une deuxième commission choisie parmi ses membres plutôt qu'une commission mixte, car celle-ci aurait probablement été refusée par la Faculté.

une centaine de personnes souscrivent une inscription payante. On compte parmi elles des médecins et des chirurgiens, mais aussi et surtout des curieux, souvent issus du grand monde. C'est alors que le baron de Breteuil, chargé de superviser les sociétés savantes, décide de faire évaluer par des experts officiels la doctrine et les procédés de Mesmer.

L'affaire du magnétisme animal est d'abord une affaire de médecine. Deux institutions médicales sont consultées pour donner leur avis : la Faculté de médecine de Paris et la Société royale de médecine. La Faculté, qui représente la corporation des médecins parisiens, dispose du monopole de l'exercice et de l'enseignement de la médecine dans la capitale. On l'a vu, elle a déjà condamné la doctrine de Mesmer. En fait, elle ne s'est même pas alors donné la peine de la réfuter. Aux yeux de la Faculté, Mesmer et Deslon sont coupables de n'avoir pas respecté son autorité en prétendant, contre ses enseignements, soigner toutes les maladies par une méthode entièrement nouvelle. Cela a suffi pour en faire des charlatans.

La Faculté a été d'autant plus encline à se montrer intransigeante que son monopole corporatif est contesté. Le pouvoir a créé en 1778 la Société royale de médecine, chargée d'évaluer les remèdes, d'enquêter sur les maladies et, plus généralement, de réformer l'art médical en s'appuyant sur les sciences. La Faculté de médecine y a aussitôt vu un empiètement. Sur la défensive, elle tend à se raidir, quitte à apparaître de plus en plus conservatrice. Condamner une innovation comme le mesmérisme est



LAVOISIER ET FRANKLIN, alors membres de l'Académie des sciences française, participent à l'évaluation de la doctrine de Mesmer. Engagé dans une lutte plus large pour imposer une science expérimentale rigoureuse, Lavoisier (*en haut*) combat tout particulièrement cette doctrine.

Deux institutions rivales, mais qui s'accordent sur la condamnation

Il existe donc deux commissions officielles pour évaluer le magnétisme animal, l'une de la Faculté, l'autre de la Société royale de médecine. Si l'une et l'autre sont hostiles à Mesmer, on pourrait penser que c'est pour des raisons différentes : la première parce qu'elle défend une conception traditionnelle de la médecine, la seconde parce qu'elle promeut une médecine scientifique fondée sur l'observation et l'expérience. En réalité, il n'en est rien. La première commission, composée de docteurs de la Faculté, a en effet demandé l'assistance de l'Académie des sciences, ce qui a rapproché son profil de celui de la seconde. Les deux commissions partagent en fait le même point de vue sur le magnétisme animal.

Finalement, ce sont les savants, et non les médecins, qui vont imposer leur marque sur la condamnation officielle du mesmérisme. Les quatre membres de l'Académie des sciences adjoints à la première commission sont Jean-Sylvain Bailly, Benjamin Franklin, Jean-Baptiste Le Roy et Antoine Lavoisier. L'astronome Bailly, protégé du baron de Breteuil, tient la plume. Franklin, alors ambassadeur américain, joue un rôle mineur dans la commission, de même que son ami le physicien Le Roy. Le chimiste Lavoisier, en revanche, s'engage à fond dans le combat contre le mesmérisme et inspire directement sa condamnation.

Entre mai et juillet 1784, les commissaires entreprennent une série d'expériences

pour établir si le prétendu fluide magnétique de Mesmer existe ou non. Des épreuves en aveugle sont organisées avec des malades aux domiciles de Franklin et de Lavoisier. Un patient de Deslon est par exemple prié de toucher un arbre qu'il croit magnétisé et perd aussitôt connaissance. En réalité, l'arbre n'a subi aucun traitement particulier, ce qui discrédite l'éventuel rôle du fluide magnétique aux yeux des commissaires et souligne plutôt celui de l'imagination. De façon générale, tous les tests se révèlent négatifs.

La première commission en conclut que le fluide magnétique animal n'existe pas et que ses effets ne sont que des produits de l'imagination. Elle affirme que les procédés de Mesmer sont non seulement inopérants mais aussi nuisibles, car ils peuvent aggraver le mal et détourner les malades de méthodes plus sûres. Bailly rédige en outre un rapport secret dans lequel il souligne les dangers du magnétisme animal pour les bonnes mœurs, en particulier vis-à-vis des femmes : selon le rapport, les crises consécutives aux passes

du magnétiseur, notamment aux attouchements sur les parties érogènes du corps, ne seraient rien d'autre que des orgasmes.

Le rapport de la seconde commission, plus bref, confirme ces conclusions. La Société royale de médecine y ajoute l'enquête très documentée de Thouret, selon laquelle il n'y a rien de nouveau dans les thèses de Mesmer. Celles-ci ne feraient que répéter les divagations du « magnétisme sympathique », inventé au XVI^e siècle par le médecin Paracelse et ses disciples.

En condamnant la doctrine du magnétisme animal, les savants visent, au-delà de Mesmer, tous les faiseurs de systèmes qui prétendent alors réformer la physique et contestent l'autorité des institutions officielles, souvent avec l'oreille attentive du public. L'objectif est d'établir une séparation nette entre vraies et fausses sciences, entre savants sérieux et imposteurs. Pour Lavoisier, en particulier,

En **1784**,
des expériences

avec des malades mettent à l'épreuve le magnétisme animal. Elles se révèlent toutes négatives.

Dans l'interêt de la science

mathieu vidard | la tête au carré 14:05-15:00

france **inter**venez
franceinter.fr



L'IDÉE DU MAGNÉTISME ANIMAL évolue après la condamnation de Mesmer, notamment sous l'impulsion de Puységur. Ce dernier, sur cette gravure de Laurent Gsell (1890), magnétise des patients au pied d'un arbre. Il explique l'action du thérapeute par des effets psychiques, fondés sur la suggestion, et non par le fluide magnétique – dont les autorités viennent d'affirmer l'inexistence.

■ À ÉCOUTER

Le jeudi 3 septembre 2015, de 14h à 15h, Bruno Belhoste reviendra sur la condamnation de la doctrine de Mesmer dans la partie « Actualités » de l'émission *La marche des sciences* sur *France Culture*.
www.franceculture.com

■ BIBLIOGRAPHIE

B. Belhoste et N. Edelman (éd.), *Mesmer et mesmérismes, le magnétisme animal en contexte*, Omniscience, 2015.

B. Belhoste, *Paris savant. Parcours et rencontres au temps des Lumières*, Armand Colin, 2011.

Ch. C. Gillispie, *Science and Polity in France : the End of the Old Regime*, Princeton University Press, 1980.

H. Ellenberger, *À la découverte de l'inconscient. Histoire de la psychiatrie dynamique*, 2^e édition, Fayard, 1993 (original en anglais publié en 1970).

F. Azouvi, *Sens et fonction épistémologique de la critique du magnétisme animal par les Académies*, *Revue d'histoire des sciences*, vol. 29, pp. 123-132, 1976.

la lutte contre le mesmérisme s'inscrit dans un combat plus large pour imposer une science expérimentale rigoureuse, fondée sur la mesure et le calcul. Après s'en être pris au magnétisme animal, il réduit l'année suivante le « phlogistique », ou principe du feu, à un simple produit de l'imagination et fonde sur l'oxygène la nouvelle chimie de la combustion.

Une doctrine qui reste influente

La condamnation par les commissions officielles en août 1784 paraît avoir disqualifié le magnétisme animal, malgré une défense bruyante des partisans de Mesmer. Un examen plus attentif conduit cependant à nuancer cette première impression. D'une part, l'affaire a une dimension politique essentielle, qui ne disparaît pas avec le verdict des commissions (voir l'encadré page 72). D'autre part, le magnétisme animal se diffuse largement chez les médecins, après comme avant la condamnation. Certes, la Faculté de médecine de Paris a épuré ses rangs, exigeant des partisans du mesmérisme qu'ils se soumettent ou se démettent ; presque tous ont préféré s'incliner, au moins en apparence. Mais elle n'a pas osé s'attaquer à Antoine Laurent de Jussieu, membre de l'Académie des sciences et de la Société royale de médecine, formé par Deslon au magnétisme animal. Or Jussieu s'est désolidarisé de la seconde commission officielle, dont il était membre, et a publié un rapport indépendant où il défendait la réalité des effets du magnétisme animal.

Quant à la Société royale de médecine, elle s'est bien gardée de sanctionner en son sein les partisans de Mesmer, certains d'entre eux comptant parmi ses membres les plus éminents. En province, enfin, les médecins ont pu continuer à se revendiquer du magnétisme animal sans être inquiétés. Il resterait à mesurer de manière plus précise l'influence réelle du mesmérisme au-delà de l'élite médicale parisienne, mais tout porte à croire qu'elle a été importante – et l'est restée après la condamnation officielle.

En revanche, cette condamnation a sans doute contribué à faire évoluer la doctrine en mettant en avant le rôle de l'imagination. Alors même que les commissions prononcent leur verdict, un disciple de Mesmer, le marquis de Puységur, annonce avoir découvert un phénomène extraordinaire, le somnambulisme magnétique,

autrement dit l'hypnose. En magnétisant des patients, il les plongerait dans un état de conscience modifié, voisin du sommeil, où ils seraient capables de diagnostiquer leur propre pathologie, voire de prédire le jour de leur guérison. Mesmer n'ignorait pas l'existence de ces états de conscience, qu'il qualifiait de critiques, mais il refusait d'accorder de l'importance aux manifestations extraordinaires qui les accompagnaient, telles la lucidité et la voyance.

Le point important, pour Puységur et ses partisans, est que le somnambulisme magnétique pouvait être interprété comme un phénomène purement psychique, fondé sur la suggestion, et qu'il n'avait donc aucun rapport nécessaire avec l'existence physique du magnétisme animal, dont les commissaires venaient justement d'affirmer l'inanité. De nombreuses variantes sont alors proposées pour expliquer l'action curative du magnétiseur sur le magnétisé, mais toutes vont dans le sens d'une action à caractère psychique, voire d'ordre surnaturel. Ainsi, à l'approche originelle, essentiellement physique et physiologique, se substitue une nouvelle approche, qui domine le mouvement du magnétisme animal après le retrait de Mesmer et Deslon.

Une approche psychique et non plus physique

Selon François Azouvi, c'est de cette forme tardive, psychique et spiritualiste, du magnétisme animal, développée en réponse à la condamnation de 1784, que les psychothérapies et la théorie de l'inconscient sont les héritières. Pour ma part, je pense qu'il existe aussi chez Mesmer des éléments précurseurs : il attribue ainsi à l'homme un « instinct », une sorte de sixième sens qui s'exprime pendant le sommeil – ainsi que pendant les états de conscience critiques – et explique les rêves. Il s'agit cependant là d'un autre aspect de ses théories, sans lien direct avec le fluide magnétique.

L'analyse en contexte de la condamnation du magnétisme animal par les commissions officielles en 1784 révèle ainsi la complexité d'une affaire qui ne se réduit pas à la réfutation d'une fausse science et à la dénonciation d'un charlatanisme. Nous sommes encore loin d'en percevoir tous les enjeux. Nul doute qu'une meilleure compréhension de l'épisode du mesmérisme contribuera à renouveler l'étude des mutations profondes qu'ont connues les savoirs scientifiques et médicaux à la fin du XVIII^e siècle. ■